



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 13 avril 2018

La rectrice,

À

Monsieur Paul SIERRA-MORENO,  
président de jury du DEME

DEC  
Division des examens et concours

Affaire suivie par :  
Agnès BÉNÉ-COLNET  
Cheffe de division  
Téléphone  
03 80 44 85 30  
Télécopie  
03 80 44 87 60  
Courriel  
chefdec@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Monsieur le président de jury du DEME,

J'ai pris connaissance des arguments transmis à la division des examens et concours par plusieurs membres du jury, en faveur d'une réévaluation des taux appliqués pour la rémunération des missions d'interrogation des candidats au Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME).

J'ai décidé, dans le cadre d'une harmonisation des pratiques au niveau de la région académique et après examen des disponibilités budgétaires de l'académie de Dijon, de réévaluer la rémunération des membres de jury. Ainsi, à partir de la session 2018, le taux applicable sera :

- de 8,23 € par candidat pour le DC1 ;
- de 5,49 € par candidat pour le DC2 ;
- de 8,23€ par candidat pour le DC3.

Cette réévaluation permettra de tenir compte de la charge de lecture des dossiers, préalable à chaque interrogation des candidats.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président de jury du DEME, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

